



**SE MOBILISER
POUR LES TPE-PME
FACE À LA CRISE**

SOMMAIRE



ÉDITO DE FRANÇOIS ASSELIN	3
FAITS MARQUANTS	4
TEMPS FORTS	5
NOS VICTOIRES POUR LES PME	8
RÉTROSPECTIVE 2020	10
Favoriser l'émergence d'un nouveau dialogue social	10
Accompagner les PME au cœur des mutations	11
Agir pour un environnement favorable aux TPE-PME	16
Encourager le développement des entreprises dans les territoires	21
Accroître la visibilité de la CPME grâce à une communication proactive	21
Conforter l'action d'influence de la CPME	23
LA CPME, EN ACTION POUR LES PME FACE À LA CRISE	24
NOTRE PRIORITÉ : LA SATISFACTION ADHÉRENTS	27

Le bilan et les comptes annuels 2020 de la CPME, qui seront approuvés à l'assemblée générale confédérale de juillet 2021, seront intégrés à ce rapport.

ÉDITO

“
C’est grâce aux entrepreneurs,
ces risque-tout qui tiennent bon,
avancent, innovent, que nous
allons sortir la tête de l’eau !

“
E n 2020, la crise du Covid a frappé de plein fouet nos entreprises. À la CPME, dès le premier confinement, notre stratégie était claire : protéger le triptyque salarié, entreprise et chef d’entreprise, puis faire des PME le moteur de la relance.

Protéger les salariés de nos TPE-PME, en demandant au mois de mars des équipements de protection pour qu’ils puissent travailler. Souvenez-vous, nous n’avions ni masques, ni gel hydroalcoolique, ni protocole sanitaire. La CPME a fait entendre sa voix au fil des visioconférences quasi-quotidiennes avec les ministères et dans les médias. Nous avons été entendus, par la suite.

Protéger les entreprises qui ont subi des fermetures administratives, en proposant des mesures de soutien pour éviter la faillite. Fonds de solidarité, chômage partiel, prêts garantis par l’État, prêts participatifs : la réponse de l’exécutif a été à la hauteur de la situation. Au fil des restrictions sanitaires successives, nous nous sommes mobilisés pour étoffer la boîte à outils du soutien. Le but n’était pas d’arroser le sable, mais que des entreprises viables avant la crise, puissent la traverser. Et en novembre, nous nous sommes battus pour obtenir la réouverture des commerces de proximité pour la période stratégique des achats de Noël.



Protéger les chefs d’entreprise, parce que le rebond ne pourra pas se faire sans celles et ceux qui prennent des risques pour créer de l’activité, donc de l’emploi.

C’est ainsi qu’en avril, nous avons combattu la responsabilité pénale de l’employeur en cas d’infection au Covid d’un de ses salariés, envisagée de manière trop large, et recalibrée ensuite de manière plus juste. Plus récemment, nous avons proposé des dispositifs de soutien pour les indépendants, qui sont les moins bien protégés alors qu’ils sont en première ligne.

Faire des PME le moteur de la relance, enfin. C’est avec cette ambition qu’à la CPME, nous avons publié un plan de soutien et d’investissement, le 4 juin. En septembre, le gouvernement a dévoilé son plan de relance, avec des mesures que nous avons saluées comme la baisse des impôts de production et le dispositif pour l’emploi des jeunes. Mais si l’intention est bonne, nous veillerons à ce que sa mise en oeuvre irrigue nos TPE-PME grâce au déploiement d’une logistique fine dans les territoires.

Le chemin est encore long, mais je suis plus que jamais optimiste. Pourquoi ? Parce que **c’est grâce aux entrepreneurs que nous allons sortir la tête de l’eau**, ces risque-tout qui tiennent bon, qui avancent, qui innovent. C’est par leur audace et leur ténacité, que nous nous relèverons. La CPME est plus que jamais à leurs côtés. ”

François Asselin
Président de la CPME

FAITS MARQUANTS

Retour sur les événements qui ont marqué l'année 2020 à la CPME.

JANVIER

1^{ER}

prise de fonction d'Alban Maggari à la présidence de SMEUnited

7

réélection de François Asselineau à la présidence de la CPME et cérémonie des vœux de la Confédération en présence de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

7 au 10

délégation CPME au CES de Las Vegas

FÉVRIER

28

conclusion de la négociation paritaire sur l'encadrement

MARS

17

confinement

MAI

11

déconfinement

JUIN

4

plan de soutien et d'investissement CPME « Sauvegarde le présent pour bâtir l'avenir » et propositions de relance de l'apprentissage et des marchés publics

SEPTEMBRE

3

plan de relance du gouvernement « France Relance »

DÉCEMBRE

9

conclusion de l'accord national interprofessionnel sur la santé au travail

10

lancement de la campagne « Fiers d'être artisans » à la CPME, pour les élections en Chambre de métiers et de l'artisanat 2021

15

déconfinement

24

Brexit : signature de l'accord de coopération entre le Royaume-Uni et l'UE

29

publication de la loi de Finances pour 2021

TEMPS FORTS

CONFINEMENT

Véritable coup de tonnerre, le pays a été confiné le 17 mars et son économie, mise à l'arrêt.

La CPME s'est mise en ordre de bataille afin d'obtenir des pouvoirs publics des dispositifs de soutien aux entreprises pour pallier leurs pertes de chiffres d'affaires.

Fonds de solidarité, activité partielle, report des échéances fiscales et sociales, prêts garantis par l'État : ces dispositifs d'urgence ont permis de répondre efficacement aux besoins des TPE-PME impactées par la crise.

En revanche, leur mise en place a connu des difficultés au démarrage. La CPME est donc intervenue auprès de l'État, ce qui a notamment permis d'élargir les seuils de bénéfices, d'effectifs et de chiffres d'affaires encadrant le fonds de solidarité.

En parallèle, la Confédération a informé en temps réel ses adhérents sur ces dispositifs de soutien, leurs évolutions, leur mise en application.

ENQUÊTES CPME L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES TPE-PME

Quelques jours avant le confinement, la CPME a pris le pouls des entrepreneurs.

N°1 DU 27 FÉVRIER AU 3 MARS

Enquête réalisée auprès de **940** chefs d'entreprise

59%

sont inquiets pour l'activité de leur entreprise

66%

attendent du gouvernement des mesures de soutien et d'accompagnement

N°2 DU 2 AU 12 AVRIL

Enquête réalisée auprès de **3 416** entrepreneurs

55%

(1 dirigeant sur 2) craignent la faillite de leur entreprise

39%

des TPE-PME subissent des retards de paiement

81%

des entrepreneurs ayant au moins 1 salarié sont bien informés sur les dispositifs de soutien qu'ils sollicitent massivement :

83%

ont demandé à bénéficier de l'activité partielle

51%

ont sollicité un report des échéances fiscales et sociales

28%

ont demandé à bénéficier du prêt garanti par l'État (PGE)

60%

des entreprises de moins de 10 salariés ont sollicité le fonds de solidarité

RAPPORT D'ACTIVITÉ CPME 2020 / FAITS MARQUANTS

4

RAPPORT D'ACTIVITÉ CPME 2020 / TEMPS FORTS

5

DÉCONFINEMENT & RELANCE DE L'ÉCONOMIE



À la faveur du déconfinement, la CPME a publié sans délai son plan de soutien et d'investissement, le 4 juin.

Avec 109 mesures très concrètes, l'ambition était d'éviter les défaillances d'entreprises, accélérer le redémarrage économique en s'appuyant sur les territoires, prioriser les secteurs à fort taux de main d'œuvre et accompagner la reprise par des mesures sociales - le tout dans un cadre européen à adapter au contexte sanitaire et enfin, faire de la transition écologique un outil de développement économique durable.

En juillet, la Confédération a pris une part active dans la défense des besoins des PME au sein du plan

de relance européen doté de 750 milliards d'euros. Pour favoriser la distribution des aides aux PME, elle a obtenu la prise en compte des entreprises déjà en difficulté au 31 décembre 2019 ainsi que la prolongation du cadre temporaire sur les aides d'État.

Suivant de près la mise en place du protocole sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 en entreprise, la CPME a plaidé pour que son application soit simple et adaptée aux TPE-PME, et les a tenues informées de ses évolutions.



ENQUÊTE CPME

L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES TPE-PME

N°3 DU 14 AU 26 MAI Enquête réalisée auprès de **3 045** dirigeants

MISE EN PLACE DU PROTOCOLE SANITAIRE EN ENTREPRISE

+ de la moitié des entreprises (57%) rencontrent des difficultés à se procurer des équipements de protection individuelle (masques, gels, visières...) pour leurs salariés

Dans 52% des entreprises (1 sur 2), l'ensemble des salariés a réintégré physiquement l'entreprise

tandis que 41% ont maintenu tout ou partie de leurs effectifs en chômage partiel

SOUTIEN AUX ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LA CRISE

88% des entreprises assurées « perte d'exploitation » ne se sont vu proposer aucune indemnisation par leur assureur

En revanche, le soutien de l'État est largement approuvé :

→ 94% (9 chefs d'entreprise sur 10) trouvent le chômage partiel satisfaisant

→ 88% d'entre eux plébiscitent le PGE

→ 82% des bénéficiaires du fonds de solidarité en sont satisfaits



ENQUÊTE CPME

L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES TPE-PME

N°4 DU 9 AU 21 SEPTEMBRE Enquête réalisée auprès de **1 950** dirigeants



BILAN DE L'ÉTÉ

En juillet et août, 53% des dirigeants observent une baisse de leur chiffre d'affaires par rapport à 2019



PERSPECTIVES

58% des dirigeants anticipent une diminution de leur chiffre d'affaires sur le dernier semestre 2020

DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE

→ 57% des répondants ont bénéficié d'un report de charges fiscales et sociales

→ 54% ont utilisé le PGE

Parmi ceux-ci

→ 28% d'entre eux estiment ne pas être en capacité de rembourser ces charges

→ 34% auront des difficultés à rembourser le PGE

RECONFINEMENT

Après l'effet de choc du premier confinement imposant à tous les commerces dits « non-essentiels » de ne plus accueillir de public, la CPME a estimé que cette dichotomie était dangereuse, tant économiquement qu'au niveau du lien social.



Lors du reconfinement, la Confédération s'est immédiatement mobilisée en faveur d'une réouverture des commerces à travers ses échanges avec les pouvoirs publics et en lançant la campagne de communication : « Sauvons nos commerçants » avec ses adhérents (cf page 26).

Cet investissement a porté ses fruits car la réouverture des commerces de proximité a eu lieu le 28 novembre, leur permettant ainsi de travailler pendant la période cruciale des achats de Noël.

Cependant, le reconfinement imposant la fermeture prolongée de secteurs comme les hôtels, cafés et restaurants (HCR), les salles de sport, les professionnels de la montagne, la CPME a plaidé pour étoffer le soutien à ces secteurs et à ceux qui leur sont connexes, ce qui a été acté par le gouvernement.

NOS VICTOIRES POUR LES PME



La CPME s’est battue pour obtenir des pouvoirs publics des mesures de soutien adaptées aux besoins des TPE-PME en première ligne face à la crise, puis pour les consolider au fur et à mesure des restrictions et fermetures administratives. Elle a également réclamé que le plan de relance soit tourné vers le tissu des PME.

TOUR D’HORIZON DES 35 MESURES OBTENUES PAR LA CPME EN 2020 :



MESURES ÉCONOMIQUES

- 1

Assouplissement en matière de déclaration de TVA
- 2

Réouverture des commerces, 4 semaines après le début du reconfinement
- 3

Augmentation du nombre de marchés autorisés à ouvrir principalement des marchés de petite taille, à l’issue d’une action conjointe de la Fédération des Marchés de France, de Saveurs Commerce et de la Fédération des Fromagers de France, soutenues par la CPME
- 4

Obtention de mesures d’adaptation pour non-paiement des baux commerciaux ou des factures d’électricité
- 5

Renforcement du fonds de solidarité : seuil de baisse de chiffre d’affaires, activités éligibles, etc.
- 6

Réactivation du *carry back* (proposition n°19 du plan de relance CPME)
- 7

Baisse de la cotisation foncière des entreprises enclenchée pour partie via la mise en place d’un dégrèvement partiel de la CFE pour certains secteurs (propositions n°5 et 6 du plan de relance CPME)
- 8

Rehaussement temporaire à 100 000 € HT, du seuil sous lequel des marchés de travaux peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence (proposition n°37 du plan de relance CPME)
- 9

Obtention de mesures exceptionnelles en matière fiscale : report de certaines échéances déclaratives et de paiement - CFE..., modulation possible du montant des acomptes d’IS et de CVAE avec prise en compte de marges d’erreur, restitution accélérée des crédits d’impôt à échéance...
- 10

Allongement du différé de remboursement du PGE de 1 à 2 ans (proposition n°27 du plan de relance CPME)
- 11

Réévaluation libre des immobilisations afin de reconstituer les fonds propres des PME (proposition n°31 du plan de relance CPME)



MESURES SOCIALES

- 12

Optimisation de la prise en charge de l’activité partielle pour les entreprises les plus fragiles jusqu’à 100% des coûts couverts pour l’entreprise, et prolongation au-delà du 31 décembre
- 13

Amélioration de l’accès à la plateforme de déclaration du dispositif de l’activité partielle
- 14

Élargissement des aides Covid-19 à des secteurs entiers d’activité qui n’avaient pas été pris en compte initialement par le ministère (listes S1 et S1 bis)
- 15

Exonération de charges pour les entreprises les plus en difficulté, report de charges rendu possible pour toutes les entreprises (proposition n°4 du plan de relance CPME), et facilité pour la mise en place d’un plan d’apurement des dettes
- 16

Prise en charge par l’État des congés payés posés entre le 1^{er} janvier et le 7 mars 2021 par les salariés en activité partielle (proposition n°3 du plan de relance CPME)
- 17

Renforcement des aides pour les PME de la montagne
- 18

Obtention d’aides à l’embauche pour les jeunes ou les publics ciblés : emplois francs, travailleurs en situation de handicap...
- 19

Mise en œuvre d’aides aux employeurs pour les embauches en contrat d’apprentissage ou de professionnalisation (proposition n°92 du plan de relance CPME)
- 20

Allongement à 6 mois de la durée pendant laquelle un CFA peut accueillir un candidat sans qu’il ait trouvé une entreprise (proposition n°91 du plan de relance CPME)
- 21

Amélioration des aides au maintien dans l’emploi pour les travailleurs en situation de handicap
- 22

Suppression de la taxe de 10€ sur les CDD d’usage
- 23

Prise en compte des problématiques des PME dans l’écriture du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l’épidémie de Covid-19 à l’occasion de ses multiples mises à jour
- 24

Simplification dans la procédure complexe d’isolement des cas contacts
- 25

Ouverture de la possibilité exceptionnelle de travailler les dimanches précédant Noël pour les commerces selon une procédure simplifiée
- 26

Création d’aides spécifiques via le fonds d’action sociale du CPSTI
- 27

Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques jusqu’au 31 octobre 2020 dans le cadre du FNE-Formation
- 28

Report de l’obligation de l’entretien professionnel et du bilan à 6 ans au 30 juin 2021 et suspension des sanctions financières applicables aux entreprises de plus de 50 salariés en cas de non-respect des obligations jusqu’au 30 juin 2021
- 29

Obtention d’une aide du régime complémentaire des indépendants pour les artisans et commerçants : « CPSTI RCI Covid-19 »



MESURES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

- 30

Élargissement de la définition européenne des entreprises en difficulté et prise en compte de celles-ci au 31 décembre 2019 pour l’attribution du PGE dans le cadre temporaire sur les aides d’État
- 31

Prolongation du cadre temporaire sur les aides d’État jusqu’au 30 juin 2021 pour permettre l’adoption de mesures nationales de soutien
- 32

Obtention d’un plan de relance à l’export
- 33

Accroissement du contrôle des investissements étrangers au sein des entreprises françaises
- 34

Baisse du coût des démarches export et des VIE
- 35

Renforcement des outils de financement export : assurance - prospection et FASEP

Déployant sa feuille de route stratégique dans le contexte inédit de la crise sanitaire, la CPME a épaulé les PME face aux restrictions, tout en favorisant le dialogue social, en accompagnant les entreprises au cœur des mutations, en agissant pour adapter leur environnement et leur ancrage dans les territoires. Pour atteindre ces objectifs, elle a déployé une communication proactive et conforté son action d'influence.

FAVORISER L'ÉMERGENCE
D'UN NOUVEAU DIALOGUE SOCIAL

→ RÉINVENTER LE DIALOGUE
SOCIAL À DISTANCE

Le dialogue social s'est adapté à la crise, en s'ordonnant autour de nouvelles façons de communiquer à distance, avec les représentants des salariés.

Le dynamisme du dialogue social n'a pas été freiné par les réunions à distance, tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau des branches.

Ainsi, deux accords sur le télétravail et sur la santé au travail, ont été signés au cours de l'année, au plus proche des préoccupations des salariés. Les branches n'ont pas été en reste avec des accords sur l'activité partielle de longue durée et des discussions sur les fiches métiers et les protocoles santé et sécurité.

→ PROMOUVOIR L'IMPORTANCE
DU DIALOGUE SOCIAL
ET DES MANDATS PATRONAUX

La CPME s'est mobilisée pour valoriser les mandats patronaux et sensibiliser son réseau à l'importance du dialogue social. Malgré d'importantes restrictions, ses unions territoriales ont innové pour renforcer leur accompagnement auprès des entreprises locales, par voie de visioconférences et de rendez-vous individuels digitalisés.

→ FAVORISER LE DIALOGUE
SOCIAL DIRECT À TRAVERS
LA « PRIME MACRON »

Les demandes de la CPME relatives à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, ont été entendues.

En effet, elle a alerté sur le fait que la mise en œuvre d'un accord d'intéressement relève parfois de l'exploit dans les PME.

En 2020, le gouvernement a décidé d'assouplir ce dispositif exceptionnel en permettant aux entreprises qui le souhaitent de verser cette prime sans mise en place d'un tel accord, les TPE-PME utilisant principalement la décision unilatérale pour ce type de dispositif.

→ METTRE À DISPOSITION
DE SES ADHÉRENTS DES
ACCORDS-TYPES

Afin de faciliter la prise en main des nouveaux dispositifs sociaux par ses adhérents, tant unions territoriales que fédérations professionnelles, la CPME a diffusé en 2020 une série de documents prêts à l'emploi. Parmi ceux-ci, la Confédération a conçu le modèle d'accord collectif et de charte sur le télétravail, ou encore le modèle d'accord collectif de fixation des congés payés ou des RTT.

LES MANDATS
NATIONAUX
ET TERRITORIAUX
DE LA CPME

La CPME est forte d'un réseau de
20 000 chefs d'entreprise mandataires

Elle est représentée dans **250 organismes** au niveau national

PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES PME
DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION

→ INCITER LES PME À REBONDIR
GRÂCE À L'EXPORT

Invité le 15 septembre à la commission internationale de la CPME, Franck Riester, ministre délégué au Commerce extérieur et à l'Attractivité, a présenté le plan de relance export, doté de nouveaux moyens.

Parmi ceux-ci :

- **Un chèque relance export** pour baisser de 50 % le coût des participations aux salons internationaux ou des services d'accompagnement,
- **Des outils complémentaires pour le financement export**, avec des moyens accrus pour l'assurance prospection,
- **Un chèque relance VIE** pour réduire le coût des jeunes recrutés par les entreprises.



247 millions d'€
pour aider les PME
à rebondir à l'export



→ DÉFENDRE LES INTÉRÊTS
DES PME DANS LES
NÉGOCIATIONS EUROPÉENNES
SUR LE SALAIRE MINIMUM

À l'issue de deux consultations des partenaires sociaux européens et d'une proposition de directive, la CPME a constitué un groupe de travail pour identifier les risques, bâtir une position et proposer des amendements concrets.

L'accent a été mis sur la nécessité de préserver l'autonomie des partenaires sociaux et ne pas créer d'insécurité juridique au détriment des PME.

Ses remarques ont aussi été intégrées dans la position de la fédération européenne SMEunited.



Matthias Fekl

Président de la commission
Affaires internationales de la CPME

“ L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire aux conséquences non négligeables sur les PME exportatrices. La fermeture des frontières a entraîné le ralentissement de l'activité pour la plupart des entreprises. Cependant, cette année a aussi illustré leurs remarquables capacités d'adaptation dans un contexte d'incertitudes : nombreuses sont les entreprises qui ont saisi cette opportunité pour innover en développant des outils digitaux.

C'est dans cet esprit de résilience et de reconquête des marchés internationaux que les PME françaises doivent continuer d'avancer. La CPME s'est déclarée satisfaite des mesures export présentées par le gouvernement dans son plan de relance : chèques relance export, chèques VIE, et nouvelle assurance prospection pour sécuriser la trésorerie. Les PME doivent désormais s'approprier ces dispositifs. »

→ INFORMER LES PME SUR LE BREXIT

Effectif au 1^{er} janvier 2021, le Brexit a entraîné des contrôles et des obligations supplémentaires aux frontières qui impactent fortement les PME. Pour les aider à maîtriser ces nouvelles règles, la CPME a mené une triple série d'actions en 2020.

Tout d'abord, elle a sensibilisé les eurodéputés, les membres du gouvernement et les autorités britanniques aux enjeux du Brexit pour les PME. Ensuite, la Confédération a pris une part majeure dans l'élaboration

de la position de SMEUnited dans le but de sensibiliser les deux négociateurs européen et britannique.

Enfin, la CPME a informé ses adhérents pour les inciter à anticiper et intégrer les nouvelles modalités d'échanges.

Elle a mis en ligne un dossier spécial Brexit sur le site cpme.fr qui offre une analyse approfondie de l'accord UE-Royaume Uni et les informations utiles aux entreprises concernées.



Depuis le 1^{er} janvier,
le Brexit a entraîné des contrôles
et des obligations supplémentaires aux frontières
qui impactent fortement les PME

**FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
UN LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ POUR LES TPE-PME**



→ PRENDRE POSITION DANS LE GREEN DEAL

L'année 2020 a été marquée par la présentation du *Green Deal* visant à rendre l'UE climatiquement neutre pour 2050. La création d'un groupe de travail CPME a permis de construire une position appelant à prendre en considération les spécificités des PME dans les politiques européennes de transition écologique et leur apporter le soutien nécessaire.

La Confédération a également participé aux travaux de SMEUnited pour façonner les positions relatives au programme d'actions pour l'économie circulaire, à la loi européenne sur le climat ou encore à la réglementation relative aux produits chimiques durables.

→ RÉVISER LA POLITIQUE
COMMERCIALE DE L'UNION
EUROPÉENNE (UE)

Afin que les marchés internationaux deviennent un facteur de croissance pour les PME, la CPME est favorable à ce que l'UE adopte une stratégie qui facilite la conquête de nouveaux marchés tout en protégeant leurs intérêts.

Dans sa réponse à la consultation européenne, la Confédération a recommandé :

- de mettre en œuvre le principe de réciprocité,
- d'aider les PME à consolider et à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement,
- de mieux communiquer sur les accords de libre-échange,
- de mettre fin aux pratiques commerciales coercitives et déloyales des pays tiers avec des instruments à la hauteur.

→ DÉPLOYER LA BIODIVERSITÉ DANS LES PME

En 2020, la CPME a mis en place un groupe de travail dédié au développement de la biodiversité dans les TPE-PME.

Par la suite, elle s'est attelée à la réalisation d'un guide co-conçu avec le Comité 21, pour sensibiliser les chefs d'entreprise et les accompagner dans leurs démarches en faveur de la biodiversité. Palette d'outils pensés pour les PME, retours d'expérience concrets, ce guide propose un véritable pas-à-pas aux entrepreneurs.



Le guide biodiversité
est téléchargeable
sur le site cpme.fr

→ ADAPTER LA LOI AGECE
À LA RÉALITÉ DES ENTREPRISES

Lors de la phase de concertation de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la Confédération a contribué à de nombreux textes d'application : refonte du cadre des filières de responsabilité élargie du producteur, interdiction de l'utilisation de certains plastiques à usage unique, etc.

Elle a également obtenu un mandat au sein de la nouvelle commission inter-filière de responsabilité élargie du producteur, qui est consultée pour avis sur les projets d'arrêtés portant cahiers des charges des éco-organismes ou systèmes individuels de chaque filière.



**Zoom sur un nouveau mandat :
commission inter-filière REP (CiFREP)**

La loi AGECE a créé 9 nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP)
et a étendu le champ d'application
de 4 filières déjà existantes
25 familles de produits seront ainsi concernées
par une filière REP à l'horizon 2025

Dans le cadre de son mandat à la CiFREP,
la CPME dispose de 2 sièges de titulaires
et 8 sièges de suppléants

**ACCOMPAGNER ET DÉTECTER LES MUTATIONS
LIÉES À L'INNOVATION ET À LA TRANSITION NUMÉRIQUE**

→ ENCADRER LES PLATEFORMES
ET SERVICES NUMÉRIQUES

La CPME a énergiquement défendu ses positions auprès de l'UE, main dans la main avec SMEUnited. Si la question des travailleurs de plateformes a été centrale, la Confédération a aussi répondu à la consultation de la Commission européenne sur la future loi relative aux services numériques.

L'objectif ?

Qu'un cadre juridique moderne et clair soit établi pour permettre aux entreprises de se développer. Les réflexions vont se poursuivre en 2021 avec un groupe de travail dédié.



Bénédicte Roullier

Cheffe du pôle Transformation numérique
des TPE-PME à la Direction générale
des Entreprises

“ En 2020, France Num a associé la CPME à une étude inédite qui a permis d'évaluer le nombre de TPE-PME qui avaient besoin d'un accompagnement à la numérisation. Cette étude explore aussi les besoins business, les perspectives de développement, la maturité numérique des TPE-PME et les regroupe en 5 segments selon leurs caractéristiques. Les dirigeants de type prudent, demandeur et réceptif constituent la cible prioritaire de France Num, ils sont estimés à 1,7 million.

Selon cette étude, 88 % des dirigeants avaient un smartphone début 2020, 72 % étaient convaincus que le numérique facilitait la communication client, 37 % avaient un site internet. Le baromètre France Num à paraître en 2021 devrait permettre de mesurer l'évolution des pratiques numériques, avec la crise et un an après. »

→ FACILITER L'ACCULTURATION DES PME AU RGPD

La CPME a poursuivi sa mission de sensibilisation des dirigeants d'entreprise à la réglementation européenne relative aux données personnelles à travers des actions concrètes :



- 2 webinaires pédagogiques pour permettre aux entrepreneurs d'acquiescer les grands principes du RGPD



- 2 ateliers s'adressant aux fédérations professionnelles et aux CPME territoriales, pour les guider dans la conception du registre de traitement des données de leur propre structure

→ MIEUX SÉCURISER LES PME RÉFÉRENCÉES SUR LES PLATEFORMES DE E-COMMERCE

Pour améliorer la protection des PME face aux écueils du déréférencement, la CPME a signé, en 2019, la charte de bonnes pratiques élaborée sous la houlette du secrétariat d'État au Numérique, avec 9 plateformes de e-commerce.

En 2020, la charte a évolué pour renforcer la protection des entreprises utilisatrices, avec notamment l'entrée en application d'un règlement européen (règlement *platform-to-business* dit « PtoB ») et 4 nouvelles plateformes dont Amazon, l'ont rejointe.

Identifier les opportunités liées au numérique

→ SENSIBILISER LES PME À LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET LA CYBERSÉCURITÉ

Phénomène qui a connu une accélération spectaculaire avec la crise, la digitalisation des TPE-PME est incontournable pour améliorer leur productivité.

Pour accompagner les commerçants frappés par les restrictions sanitaires, la Confédération a participé au programme **clique-mon-commerce.gouv.fr** et a organisé un webinaire sur le *click&collect*

En 2020, la CPME a sollicité le versement d'aides pour les petites entreprises qui effectuent leur transition numérique. Elle a obtenu gain de cause avec le chèque numérique de 500 euros annoncé par Bercy en novembre.

Et parce que l'un ne va pas sans l'autre, elle a alerté les entrepreneurs sur l'importance de la cybersécurité, dans le cadre de sa participation active au programme **cybermalveillance.gouv.fr**.



→ PARTICIPER AU CES LAS VEGAS

Pour la troisième année consécutive, la CPME a emmené une délégation de 55 entrepreneurs français au *Consumer Electronics Show* (CES) de Las Vegas, le rendez-vous mondial de l'innovation technologique.

✓ **Au programme :** veille technologique, anticipation des innovations, y compris dans les métiers traditionnels. Le déplacement organisé par la CPME a offert aux chefs d'entreprise l'opportunité de mieux appréhender le marché américain et des rencontres de haut niveau parmi lesquelles :

- la ministre déléguée chargée de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher,
- le président du CES, Gary Shapiro,
- et les membres de Business France, Bpifrance, la Chambre de commerce franco-américaine.

Accompagner les PME dans l'acquisition des compétences et savoir-faire liés à l'innovation et au numérique

→ NÉGOCIER LES ACCORDS SUR LE TÉLÉTRAVAIL

En 2020, les partenaires sociaux ont mené des négociations inter-professionnelles sur le télétravail au pas de course : débutées le 3 novembre, elles ont débouché sur la conclusion d'un accord le 26 novembre.

Au préalable, syndicats de salariés et organisations patronales avaient conduit ensemble une concertation sur ce sujet.

🎯 L'objectif de la CPME ?

Conserver les règles existantes sur le télétravail, afin de ne pas déséquilibrer les organisations qui existent en la matière dans les PME, notamment la charte ou le gré à gré. La CPME a obtenu l'intégration dans l'accord national interprofessionnel (ANI) de règles de gestion du télétravail en cas de circonstances exceptionnelles, sans créer de nouvelles règles de droit en contradiction avec celles des ordonnances Macron de 2017.

Afin que le télétravail reste un sujet d'entreprise et ne soit pas traité par les pouvoirs publics, la position de la Confédération a évolué au fil des échanges mais toujours avec le fil rouge de ne pas créer de contraintes pour les PME.



53%
des entreprises
ont mis en place
le télétravail en raison
de la crise du Covid-19

39%
des chefs d'entreprise
souhaitent étendre
le télétravail
dans leur entreprise

Source : enquête CPME auprès de 532 chefs d'entreprise, juillet 2020

PROMOUVOIR UNE RSE VOLONTAIRE, INCITATIVE ET ADAPTÉE AUX MÉTIERS DES TPE-PME

→ VALORISER LES INITIATIVES RSE DANS LES PME

La CPME a mené, en lien avec plusieurs fédérations professionnelles, une réflexion sur les soutiens et les avantages qui pourraient être accordés aux entreprises engagées en matière de RSE. Le frein majeur aux démarches de RSE est le manque de valorisation par les clients, tant publics que privés. Il est donc essentiel de mettre en place une reconnaissance de ces initiatives et de donner aux entreprises un intérêt à agir.

→ PARTICIPER AUX DÉBATS EUROPÉENS SUR LE REPORTING EXTRA-FINANCIER

Bien que les PME ne soient pas concernées aujourd'hui par l'obligation de reporting extra-financier, la Confédération a suivi avec attention les travaux européens sur la révision de la directive consacrée à ce sujet. Le seuil européen actuel de 500 salariés ne doit pas être revu à la baisse et la RSE doit demeurer volontaire pour les PME. La CPME participera activement aux débats européens en 2021.

AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX TPE-PME

ÉQUILIBRER LA RELATION DONNEURS D'ORDRE - SOUS-TRAITANTS

→ LUTTER CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT

Le blocage de l'économie a entraîné une augmentation des retards de paiement. Pour s'y attaquer, la CPME a participé au Comité de crise sur le crédit inter-entreprises, mis en place par le ministère de l'Économie et la Banque de France.

Elle y a rapporté de nombreux cas de TPE et de PME confrontées à des donneurs d'ordre cessant ou retardant leurs paiements, à rebours des relations normales entre clients et fournisseurs. Si elle a insisté sur la nécessité de préserver la loi de modernisation de l'économie, la Confédération a appelé à prendre de nouvelles mesures, dont la généralisation du nantissement des créances publiques auprès des organismes sociaux sur l'ensemble du territoire.

→ DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA SOUS-TRAITANCE

À la demande de la CPME, l'Observatoire économique de la commande publique (OECF) a publié en juillet 2020 une étude inédite sur la sous-traitance dans les marchés publics.



Il s'agit d'une étape pour la Confédération qui alimente les recommandations à soutenir dans ce domaine.

→ FACILITER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

Pour favoriser l'accès des PME à la commande publique et alléger les procédures, les entreprises ont bénéficié du rehaussement du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence. Ce relèvement a été renforcé temporairement pour certains secteurs, en 2020. Par ailleurs, certaines mesures ont été pérennisées via la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) comme la possibilité pour les entreprises en redressement

judiciaire de participer à un marché public et l'obligation de réserver une part des marchés globaux aux PME et aux TPE.

→ FAIRE PARTICIPER LES PME AUX MARCHÉS DES JO 2024

En 2024, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques. Pour la première fois, une charte sociale a été signée avec les organisations syndicales et patronales dès 2018. 25% des marchés seront ainsi réservés aux TPE, PME et ESS. Un comité de suivi, dont la CPME est partie prenante, et une association ont veillé en 2020 à la bonne application de la charte.

MAÎTRISER ET ADAPTER LA FISCALITÉ AUX TPE-PME ET À LEURS DIRIGEANTS

→ DIMINUER LA FISCALITÉ DE PRODUCTION

Tirant la sonnette d'alarme face au niveau élevé des impôts de production en France, la CPME s'est félicitée de voir enfin une baisse de 20 milliards d'euros de ces impôts actée en 2020.

Il s'agit d'un abaissement à 2% au lieu de 3% du plafonnement de la contribution économique territoriale avec une réduction par 2 de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et une réduction de la cotisation foncière des entreprises. Un ciblage que la CPME avait défendu sans relâche car il impacte les TPE-PME dans les territoires. C'est un signal fort et un gain durable pour notre compétitivité.

Les trois quarts des ETI et des PME bénéficieront de cette diminution, et plus spécifiquement les entreprises industrielles. Cette mesure de relance reste une première étape aux yeux de la Confédération qui appelle de ses vœux une réforme profonde et rapide de la fiscalité locale.



→ RENFORCER LA BAISSÉ DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IS)

Malgré la crise, la trajectoire de baisse de la fiscalité des entreprises a été maintenue avec un allègement de l'IS.

Sous l'impulsion de la CPME, cette réduction de l'IS a été renforcée au profit des plus petites entreprises, puisque le plafond de chiffre d'affaires en deçà duquel les PME peuvent bénéficier du taux réduit d'IS de 15% est relevé à 10 millions d'euros au lieu de 7,63 millions d'euros pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.



D'ici 2022, le taux de droit commun de l'impôt sera ramené à **25%**

→ AMÉLIORER LES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE

Tout au long de l'année, la CPME a participé à des réunions régulières avec la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Elle a notamment obtenu le décalage des délais de dépôt des liasses fiscales, l'assouplissement des modalités de déclaration, des reports d'échéances fiscales...

En outre, les contrôles fiscaux ont été suspendus lors du premier confinement et un numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence a été déployé.

RÉDUIRE LE COÛT DU TRAVAIL

Face à la crise, des exonérations, réductions ou abattements d'assiette de cotisations, contributions de Sécurité sociale, ou encore des aides au paiement des cotisations sociales ont été mis en place, tant pour des entreprises de secteurs identifiés que pour les indépendants.

Outre le montant de ces aides, la CPME s'est battue pour que leur éligibilité couvre bien les entreprises les plus fragilisées par la baisse d'activité.

🎯 L'objectif ?

Sauvegarder les TPE-PME en attendant la reprise de l'activité.

ORIENTER LES OUTILS DE FINANCEMENT VERS LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

→ TRAVERSER LA CRISE AVEC LE PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE)

Les PGE ont été mis en place dès mars 2020 par l'exécutif afin d'aider les entreprises à passer la période difficile du confinement, puis des fermetures administratives et des fortes baisses de chiffre d'affaires.

Le PGE permet d'apporter de la trésorerie à un coût modéré, puisque l'État peut garantir ce prêt à hauteur de 90%, ce qui atténue considérablement le coût d'un défaut de paiement pour les établissements bancaires distributeurs. La CPME a plaidé avec force pour que ce mécanisme puisse être activé rapidement et à faible coût. Elle a obtenu un différé d'amortissement d'une année supplémentaire.

La Confédération demande un allongement de la période de remboursement à 10 ans et un PGE consolidé permettant de financer les reports de charges obtenus (loyers, charges fiscales sociales...) et de compléter si nécessaire le prêt initial.

→ ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DIFFICULTÉS DE FINANCEMENT

Tout au long de l'année, la CPME a travaillé avec les pouvoirs publics et les représentants des financeurs sur la mise en place de prêts participatifs et les modalités de renforcement de la structure financière des entreprises, de manière proactive. Elle a promu et expliqué aux entrepreneurs le nouveau dispositif de réévaluation des actifs, issu de la loi de Finances pour 2021.

Germain Simoneau

Président de la commission Financement de la CPME



“ Mi-2020, j'ai repris la présidence de la commission Financement de la CPME avec l'ambition de poursuivre l'œuvre de Bernard Cohen Hadad et une stratégie claire : continuer à élever le niveau technique de nos interventions pour augmenter notre influence sur l'action des pouvoirs publics, des banques et des autres acteurs du financement.

Nos premiers travaux ont consisté à proposer et obtenir les nombreuses évolutions favorables du PGE (durée, report, taux) et aujourd'hui, à en réorienter l'utilisation vers les besoins de consolidation financière des PME. Nous avons également été très impliqués auprès de Bercy et du Trésor dans la construction du dispositif des prêts participatifs. Nous en avons impacté la structuration et le profil, pour que ce produit initialement destiné aux plus grandes entreprises, adresse prioritairement les PME et leurs besoins spécifiques.

Pour 2021, nous nous mobilisons en faveur du fléchage de l'épargne vers les PME. »

© Shoky Van der Horst

SIMPLIFIER L'ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN DES PME



→ ADAPTER LE PROTOCOLE SANITAIRE

À la fin de l'été, le ministère du Travail a publié un protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19.

La CPME s'est attachée à défendre auprès du ministère la souplesse à accorder à l'employeur, avec de bonnes pratiques pouvant être adaptées par chacun.

→ ORIENTER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE VERS LES BESOINS DES PME

Le gouvernement s'est engagé dans la généralisation du recours à la facturation électronique entre entreprises et à la mise en œuvre d'une obligation de transmission dématérialisée de certaines données à l'administration fiscale.

Lors de la première phase de concertation, qui a abouti à la remise d'un rapport au Parlement en novembre,

En effet, c'est l'employeur qui est responsable de la sécurité et de la santé de ses salariés et qui reste seul décisionnaire des mesures à décliner dans ce contexte particulier.

Les PME se sont adaptées avec agilité à ce protocole qui a participé à limiter la contamination du Covid au sein de l'entreprise, tant pour les salariés que pour les fournisseurs et les clients.

la CPME a préconisé un déploiement progressif et pédagogique de l'obligation pour les TPE-PME et une acceptation large des formats existants pour l'émission des factures électroniques via la mise en place d'une plateforme étatique. Proactive, la Confédération va créer un groupe de travail en 2021 pour remonter à la DGFIP les difficultés et les besoins des entreprises.

→ DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE POUR AIDER LES JEUNES FACE À LA CRISE

Dès le 4 juin, la CPME a formulé un arsenal de propositions de relance du dispositif d'apprentissage et de soutien de l'effort en matière de formation et d'emploi des jeunes.

En septembre, à travers le plan de relance du gouvernement qui a promu le dispositif #1jeune1solution, plusieurs mesures appelées de ses vœux par la CPME ont été mises en œuvre, comme les aides à l'embauche pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.



Marie Dupuis-Courtes

Vice-présidente de la CPME chargée de l'Éducation et de la Formation

2020 fut une année extra-ordinaire et les PME ont fait preuve d'une incroyable résilience. Les équipes de la CPME se sont mobilisées pour imaginer des dispositifs d'accompagnement aux entreprises et convaincre le gouvernement de leur pertinence.

Dès le début de la crise, nous avons identifié un risque important pour l'intégration des jeunes dans le milieu professionnel, or nous savons que les jeunes sont la clé de la reprise.

Plusieurs de nos propositions ont été retenues et mises en avant dans le dispositif #1jeune1solution, parmi lesquelles : les aides à l'alternance et au recrutement d'un jeune de moins de 26 ans. »

FORMATIONS ATMP ET IFP-PME 2020

Formations ATMP (subvention CNAM)

249 sessions d'information/formation dans le domaine de la prévention des risques, des accidents du travail et des maladies professionnelles

2 750 représentants de nos catégories d'entreprises

Formations prud'homales (subvention ministère du Travail)

85 sessions de formation 1 015 conseillers prud'homaux

Chiffres 2020

PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN FAVEUR DES PME

En réponse à la consultation de la Commission européenne, la CPME a élaboré une position qui insiste sur le besoin d'accompagner les PME dans la double transition numérique et environnementale, et d'améliorer leur environnement administratif.

De nombreux eurodéputés ont échangé avec la Confédération, ce qui a permis de porter ses propositions dans le débat parlementaire.

Un échange avec le Commissaire européen Thierry Breton a été programmé dès le début 2021.

FACILITER L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

→ FAIRE ÉVOLUER LE DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE

À la faveur de la crise économique liée au Covid-19, le dispositif d'activité partielle a été déployé par l'État, non sans quelques embûches.

Consultée dans le cadre d'instances paritaires, la CPME a fait évoluer ce mécanisme, nécessitant du fait de la crise, une actualisation quasi-hebdomadaire. Si elle a salué à plusieurs reprises l'extension de ce dispositif à bon nombre d'entreprises, la Confédération regrette que la succession de modifications vienne complexifier un dispositif qui l'est déjà.

En effet, deux systèmes co-existent : l'activité partielle classique et l'activité partielle de longue durée (APLD). Et au sein de ces deux systèmes, le montant de l'allocation remboursé à l'employeur est à adapter selon le secteur d'activité et/ou la baisse du chiffre d'affaires, conditionnant ensuite le taux applicable de l'allocation touchée par l'employeur.



→ AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

À l'issue de six mois de négociations intenses entre les partenaires sociaux auxquelles la Confédération a activement pris part, un ANI sur la santé au travail a été finalisé le 9 décembre, puis signé par toutes les organisations patronales et quatre des cinq syndicats de salariés.

Avancée majeure, cet accord ouvre le suivi médical du salarié à la médecine de ville.

Par ailleurs, le rôle de l'entreprise dans le domaine de la santé a été recentré sur la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

Le « passeport prévention » porté de longue date par la CPME permet d'éviter les formations redondantes en attestant du suivi des formations et de l'acquisition des compétences par les salariés.

Prochaine étape, le retranscrire fidèlement dans le code du Travail via la proposition de loi Santé au travail.

L'ANI s'articule autour de quatre grands thèmes :

- la prévention primaire des risques professionnels opérationnelle, au plus proche des réalités du travail,
- la qualité de vie au travail en articulation avec la santé au travail,
- une offre renouvelée de services des SPSTI (Services de prévention et de santé au travail inter-entreprises),
- une gouvernance de la santé au travail renouvelée avec un financement maîtrisé.

PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES DIRIGEANTS EN DIFFICULTÉ

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX

→ La CPME, le groupe VYV - Harmonie Mutuelle et l'Observatoire Amarok ont réalisé une étude pour connaître les conditions de travail et l'état de santé des dirigeants de TPE-PME pendant près de deux ans. Publiée en novembre 2020, elle révèle que le risque d'épuisement professionnel a été accentué par la crise du Covid-19.



34 % des chefs d'entreprise sont concernés par l'épuisement professionnel

dont **9 %** qui ont rapidement besoin de l'aide d'un professionnel de santé

Étude CPME, groupe VYV - Harmonie Mutuelle et Observatoire Amarok réalisée auprès de **1 731 chefs d'entreprise**

PROPOSER DES SOLUTIONS



La CPME a anticipé les nombreuses faillites d'entreprises qu'elle craint de voir survenir en 2021

→ Dès 2020, elle a créé un groupe de travail sur les entreprises en difficulté qui réunit des experts des procédures pour faire évoluer le droit en faveur des PME.



Stéphanie Pauzat

Vice-présidente déléguée de la CPME

« Face aux effets déléteurs de la crise, nous avons formulé à la CPME un train de mesures pour venir en aide au chef d'entreprise, la personne physique, et pas uniquement à la personne morale (l'entreprise).

Pourquoi ? Parce que nous aurons besoin de ces femmes et ces hommes pour rebondir.

Parmi ces mesures, nous proposons de convertir le passif social de l'entrepreneur en passif de la personne morale, en cas de liquidation. En effet, un an après la liquidation d'une entreprise, on peut réclamer au chef d'entreprise le remboursement des dettes sociales sur ses biens propres. Une situation que nous pensons indispensable de corriger, pour éviter que des drames humains ne s'ajoutent aux drames économiques, lorsqu'on sait que nombre de TPE-PME ont été fragilisées alors qu'elles étaient viables, économiquement, avant la crise. »

Les groupements de prévention agréés (GPA)

→ Les GPA visent à détecter en amont les difficultés des entreprises, leur vulnérabilité, afin de leur éviter l'écueil des enrôlements aux tribunaux de commerce. Ce sont des outils de soutien naturels et indispensables, quels que soient les besoins des entreprises : anticipation des difficultés, diagnostics, accompagnement auprès de financeurs et autres organismes, ou encore accompagnement vers le rebond le cas échéant.

→ Face au succès du déploiement initial des GPA en Centre-Val de Loire, la CPME a piloté leur implantation sur l'ensemble du territoire, en 2020, avec l'appui de Régions de France.



— GPA en activité
— GPA en cours de déploiement

Novembre 2020

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DE PROXIMITÉ

La CPME a anticipé les travaux législatifs sur la directive machine annoncés pour 2021 et a formulé plusieurs recommandations pour éviter d'alourdir les obligations pesant sur les PME : d'une part, le maintien de la distinction entre réglementation technique et législation sociale applicable aux EPI ; d'autre part, la non-application aux PME de la future directive révisée en cas de modifications substantielles apportées aux machines en fonctionnement.

ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE LA CPME GRÂCE À UNE COMMUNICATION PROACTIVE

RENFORCER SA PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

Chômage partiel, télétravail, plan de relance, protocole sanitaire en entreprise, fermeture des commerces non-essentiels, mais aussi la réforme des retraites et celle de l'assurance-chômage, ont été les thèmes sur lesquels la CPME s'est le plus exprimée dans les médias en 2020.

La Confédération a vu sa visibilité augmenter de manière très significative. Au-delà de sa réactivité à l'actualité, cette progression a été nourrie par le fait qu'elle a été force de proposition en diffusant chaque trimestre dans la presse une enquête sur l'impact de la crise sur les TPE-PME, toutes largement relayées, et en communiquant régulièrement sur les solutions à mettre en œuvre pour le soutien et la relance des TPE-PME.



+ 145 % de visibilité de la CPME dans les médias par rapport à 2019



Hausse de 71 % en TV/radio

DÉDIER SES SUPPORTS DIGITAUX À L'INFORMATION UTILE SUR LE COVID-19

Dès le début de la crise, la CPME a consacré ses supports à l'information sur les mesures d'urgence. Tout d'abord sur son site cpme.fr, à travers un dossier spécial facilement consultable et mis à jour en temps réel. Mais aussi dans ses newsletters, dont la fréquence a été doublée à chaque confinement, et ses publications sur les réseaux sociaux. Répondant ainsi à un besoin d'informations, la fréquentation de son site a été multipliée par trois en 2020.

22 034 visites des dossiers Covid-19 sur le site, en 2020



16 000 visites mensuelles du site cpme.fr en moyenne en 2020

+ 9,20 % d'abonnés supplémentaires des comptes Twitter, Facebook et LinkedIn de la CPME

63 593 abonnés dans les communautés digitales de la CPME au 31/12/2020

RÉINVENTER IMPACT PME, LE GRAND RENDEZ-VOUS DES PME

Confrontées au contexte sanitaire, la CPME et BFM Business ont repensé Impact PME. En 2020, l'événement s'est tenu dans un format 100% TV, radio et digital.



L'événement s'est tenu en deux temps autour de la thématique du rebond :

9 OCT. 27 NOV. 2020
8 émissions Impact PME L'Hebdo sur BFM Business

ont donné la parole à 11 entrepreneurs adhérents qui ont partagé leur expérience, au micro de Philippe Bloch.



12 NOV. 2020
La journée spéciale Impact PME a apporté des réponses d'experts et des témoignages de chefs d'entreprise sur 2 canaux :

- 4 conférences digitales se sont déroulées en ligne sur impact-pme.com devant un millier d'entrepreneurs, afin de leur apporter des solutions concrètes, parmi lesquelles : Optimiser sa trésorerie et ses ressources humaines avec Bénédicte Caron (vice-présidente en charge des Affaires économiques) et Éric Chevée (vice-président en charge des Affaires sociales).
- 5 émissions à l'antenne TV/radio de BFM Business ont reçu en plateau des entrepreneurs de la CPME pour décrypter l'actualité économique.



À gauche en haut : Amir Reza-Tofighi au centre : Stéphanie Pauzat en bas : Joëlle Prévot-Madère
À droite en haut : Germain Simoneau en bas : Bénédicte Caron et Éric Chevée

Point d'orgue, la matinale spéciale de 20 minutes a accueilli une interview croisée du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire et de François Asselin.

Puis, quatre chefs d'entreprise de la CPME ont participé aux émissions de la chaîne : Stéphanie Pauzat (vice-présidente déléguée) dans l'émission Les Experts, Germain Simoneau (président de la commission Financement) dans l'émission BFM Patrimoine, Joëlle Prévot-Madère (présidente de la section Industrie) dans l'émission 60 minutes Business et Amir Reza-Tofighi (président de la commission Innovation) dans l'émission Tech & Co.

581 000 téléspectateurs ont regardé la matinale (en audience cumulée)

CONFORTER L'ACTION D'INFLUENCE DE LA CPME

Tout au long de l'année, la CPME a dialogué en continu avec les pouvoirs publics, pour les alerter sur la situation dramatique des PME mises à rude épreuve par la crise, adapter les dispositifs de soutien et prévenir de nouvelles contraintes pour les chefs d'entreprise en travaillant dès la conception des textes avec les ministères et le Parlement.

La Confédération a contribué aux travaux du Parlement à travers une trentaine d'auditions et entretiens avec les élus de la majorité et de l'opposition. Elle a également travaillé avec les ministères sur les projets de loi à fort impact pour les PME.

Les actions d'influence de la CPME ont permis de rendre ses positions et ses propositions plus visibles, rappelant au législateur que les mesures votées doivent être adaptées aux TPE-PME.



Focus sur 3 rencontres de premier plan

15 JANV. 2020 Gérard Larcher Président du Sénat	27 MARS 2020 Emmanuel Macron Président de la République	5 NOV. 2020 Jean Castex Premier ministre
---	---	--

→ LANCER LA CAMPAGNE DES ÉLECTIONS EN CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT



La CPME s'est engagée dans les élections des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) 2021, sous la bannière « Fiers d'être Artisans », le 10 décembre 2020.

L'objectif ?

Remettre le réseau des CMA pleinement au service des artisans dans une logique d'accompagnement, de soutien et de proximité.

Aux côtés de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Fédération Française des Intégrateurs Électriciens (FFIE), le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA), la Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP), le Conseil National des Entreprises de Coiffure (CNEC) et l'Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie (UMIH), la CPME s'est mise en ordre de marche pour faire gagner une vision neuve d'un artisanat, conciliant savoir-faire et excellence.

C'est à Bernard Hibert, président de la section Artisanat de la CPME, que François Asselin a confié cette campagne nationale.



Jean-Noël Barrot

Député de la 2^{ème} circonscription des Yvelines

Le plan de relance et les mesures de soutien ont constitué un bouclier anticrise et anti-faillite très puissant. Le maillage territorial des CPME a joué un rôle déterminant dans son déploiement. En outre, la fine connaissance par les CPME des écosystèmes locaux a constitué un atout pour les parlementaires, pour nourrir des propositions répondant au plus près aux problématiques des entreprises, notamment dans le cadre du projet de loi de Finances.

À ce titre, la crise a suscité dans les territoires un nouveau dialogue entre acteurs économiques, partenaires sociaux, et services de l'État participant ainsi à lutter contre les fractures sociales et territoriales. Illustration de ce phénomène, les dispositifs de prêt de main d'œuvre qui se sont mis en place, notamment dans le Lot-et-Garonne, où des ingénieurs de PME de l'aéronautique, secteur durement touché par la crise, ont mis leur expertise au service de la modernisation des outils de production d'une entreprise de l'agroalimentaire.»

→ PRENDRE LA TÊTE DE LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE SMEUNITED

Le 1^{er} janvier 2020, Alban Maggiar, par ailleurs président de la commission Affaires européennes de la CPME, a pris ses fonctions de président de SMEUnited, pour un mandat de deux ans.

Il s'est employé à convaincre les décideurs politiques européens dont Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne et Charles Michel, président du Conseil européen, d'apporter un soutien plein et entier aux PME, notamment dans le cadre du plan de relance européen.

LA CPME, EN ACTION POUR LES PME FACE À LA CRISE

La CPME défend les intérêts des petites et moyennes entreprises dans les négociations paritaires et auprès des pouvoirs publics à l'échelle locale, nationale et européenne. Dotée d'un bureau à Bruxelles, la Confédération travaille avec le parlement de l'UE et la Commission européenne.

Organisation 100% PME, elle maille un réseau de 117 unions territoriales dans tous les départements et régions y compris l'Outre-mer, et 200 fédérations professionnelles. La CPME rassemble les TPE-PME issues de l'industrie, du commerce, des services, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.

En 2020, elle s'est mobilisée pour accompagner les entrepreneurs face à la crise en actionnant deux leviers : informer et agir.



En 2020, la CPME a organisé :

- © **30 visioconférences avec les CPME territoriales** consacrées à la crise
- © **10 visioconférences régionales** réunissant l'ensemble des CPME départementales d'une même région
- © **29 visioconférences avec les fédérations** adhérentes

AGIR POUR UN SOUTIEN EFFICACE AUX TPE-PME

Dès le premier confinement, à travers des task forces quasi-quotidiennes avec l'exécutif, la Confédération a été force de proposition pour que des dispositifs de soutien adaptés à la réalité des PME soient pris, en veillant à ne laisser personne sur le bord de la route. Par la suite, au fur et à mesure des restrictions, reconfinements, couvre-feu, elle a plaidé pour étoffer cet arsenal.

La CPME a organisé **7 webinaires** pour les CPME territoriales en 2020 :

- 20 MAI 2020** « Document unique d'évaluation des risques professionnels et ses évolutions récentes »
par la CPME et le cabinet Barthélémy
- 9 JUILLET 2020** « Mieux connaître et comprendre l'environnement CPME et savoir le présenter »
2 sessions
- 29 SEPT. 2020** « De prospect à adhérent : convaincre un chef d'entreprise de rejoindre la CPME »
- 8-12-17 DÉC. 2020** « Face à la crise comment entreprendre sans s'épuiser ? »
par la CPME, Amarok et le groupe Yyv
3 sessions

INFORMER LES CHEFS D'ENTREPRISE

À chaque confinement, les équipes de la CPME se sont mises à pied d'œuvre pour recueillir, analyser et diffuser en temps réel à ses adhérents, toute l'information sur les mesures d'urgence déployées par l'État.

Pour ce faire, elle a consacré l'ensemble de sa communication digitale à ces dispositifs. Et pour aller plus loin, la Confédération a organisé des réunions en visioconférence avec ses structures adhérentes, permettant d'échanger.

Au-delà, les CPME territoriales et les fédérations adhérentes se sont muées en véritables cellules de crise pour accompagner les chefs d'entreprise au cœur de la tempête, à travers notamment de l'information sur les dispositifs de soutien, des webinaires, et à l'été 2020, des distributions de masques dans les territoires.

En 2020, la CPME a participé à :
43 visioconférences
et **59 réunions**
avec l'Élysée et le gouvernement

L'un des secteurs très durement frappé par la crise en 2020 est le commerce de proximité. Mis à l'arrêt en mars, puis refermés fin octobre, les commerçants ont abordé la période de fin d'année en grande difficulté.

RECONFINEMENT : UNE MOBILISATION RÉUSSIE POUR LA RÉOUVERTURE DES COMMERCES



Début novembre, les CPME territoriales se sont mobilisées avec force pour la réouverture des commerces dits « non-essentiels ».

Le mouvement a été initié par la CPME Haute-Garonne qui a déployé une performance revendicative hors norme, réunissant 1000 personnes le 6 novembre place du Capitole à Toulouse dans le respect du protocole sanitaire.

Une trentaine d'unions territoriales lui ont emboîté le pas, organisant chacune dans leur territoire, une manifestation pour la réouverture des commerces.

Poursuivant ce même objectif, la CPME, ses unions territoriales et ses fédérations adhérentes ont lancé la campagne de communication #SauvonsNosCommerçants le 17 novembre.

Déclinée en 6 visuels issus des univers de l'habillement, du jouet, de la décoration, de la bijouterie et des cosmétiques, cette campagne virale a sensibilisé le grand public à l'urgence de la situation. Au-delà des visuels conçus pour les réseaux sociaux et le web, des affichettes à apposer sur les devantures des commerces complétaient le dispositif.



Franck Bersauter

Président de la CPME Meurthe-et-Moselle

« La mobilisation pour la réouverture des commerces de notre région a été un temps fort.

Tout d'abord, nous avons participé à la campagne #SauvonsNosCommerçants en tournant une vidéo. L'un de nos adhérents vidéaste est venu filmer chez une commerçante en décoration fermée, la pose de l'affiche de la campagne sur sa vitrine, pour montrer concrètement le déploiement de l'action sur le terrain.

Cette vidéo a été activement relayée sur les réseaux sociaux. Autre axe de notre mobilisation, nous avons réuni 500 personnes à Nancy le 23 novembre, pour une performance revendicative. Avec peu de moyens, dans le respect des gestes barrières et sans déambulation, nous avons atteint notre objectif ! C'est cette mobilisation collective qui a permis de gagner un week-end, essentiel avant Noël. »



11 jours après le lancement de la campagne

le gouvernement décidait de rouvrir les commerces, soulagés de pouvoir se remettre à travailler dans cette période cruciale

NOËL PME : LA CPME INCITE LES FRANÇAIS À L'ACHAT LOCAL

À l'approche de Noël, la CPME a diffusé une communication invitant les Français à offrir des cadeaux qui ont du sens : l'achat direct auprès de commerçants ancrés dans leur territoire qui créent de l'emploi en France, donc favorisent notre économie.

Initiative portée par la CPME avec Mounir Mahjoubi et une trentaine de députés pour la 3^{ème} année, la plateforme

NoelPME.fr, refondue visuellement pour l'occasion, référençait fin 2020 les produits et services de 500 PME.

Lancée par un communiqué de presse, la campagne de promotion de Noël PME a été propagée pendant tout le mois de décembre sur les réseaux sociaux.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LA CPME

Réunis en assemblée générale le 7 janvier 2020, les adhérents de la CPME ont réaffirmé leur confiance à François Asselin réélu pour un second mandat de cinq ans à la présidence de la Confédération avec 95,21 % des voix contre 3,75 % pour Philippe Vandenberghe.

Ainsi réélu, il a renouvelé la gouvernance de l'organisation en phase avec sa feuille de route stratégique à horizon 2025.

Avancée majeure, la Confédération s'est dotée d'une vice-présidence paritaire, ouvrant la voie à de nouveaux objectifs : la place des femmes dans l'économie, l'inclusion et l'économie sociale et solidaire.

- François Asselin, président
- Stéphanie Pauzat, vice-présidente déléguée
- Éric Chevée, vice-président chargé des Affaires sociales et de la Formation
- Bénédicte Caron, vice-présidente chargée des Affaires économiques
- Sophie Iborra, vice-présidente, chargée de la Place des Femmes dans l'Économie

- Pierre Kuchly, vice-président chargé de la Coordination des Unions territoriales
- Marie Dupuis-Courtes, vice-présidente chargée de l'Éducation et de la Formation
- Jean-Dominique Tortuyaux, vice-président chargé de l'Économie sociale et solidaire
- Dominique du Paty, vice-présidente chargée de l'Inclusion
- Jean-Lou Blachier, secrétaire confédéral
- François-Xavier Andrault, trésorier

COMMISSIONS THÉMATIQUES

- SOCIALE
Éric Chevée, président
- FORMATION, ÉDUCATION & EMPLOI
Marie Dupuis-Courtes, présidente
- ÉCONOMIE
Bénédicte Caron, présidente
- FINANCEMENT
Germain Simoneau, président
- FISCALE
Gérard Orsini, président
- JURIDIQUE
Bruno Dondero, président
- INNOVATION
Amir Reza-Tofighi, président
- ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
Alain Assouline, président
- ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
Guillaume de Bodard, président

INTERNATIONALE

- Matthias Fekl, président
- AFFAIRES EUROPÉENNES
Alban Maggiar, président
- LOGEMENT
Bernard Verquerre, président
- HANDICAP
Dominique du Paty, présidente

COMMISSIONS STATUTAIRES

- CONTRÔLE & SUIVI DES COMPTES
Alban Maggiar, président
- MANDATS
Philippe Guillaume, président
- STATUTS & ARBITRAGE
Philippe Wibaux, président
- DISCIPLINE
Gérard Bohelay, président

Afin que chaque adhérent puisse contribuer aux positions de la CPME, qu'il soit issu d'une fédération professionnelle ou d'une union territoriale, il est convié à participer à ses instances, soit par domaine d'activité : les sections, soit par thématique ou en application des statuts : les commissions.

SECTIONS

- COMMERCE
Xavier Douais, président
Gérard Bohelay, vice-président
- INDUSTRIE
Joëlle Prévot-Madère, présidente
Étienne Malher, vice-président
- SERVICES
Thierry Doll, président
Emmanuel Cohardy, vice-président
- ARTISANAT
Bernard Hibert, président
Henry Brin, vice-président

NOTRE PRIORITÉ : LA SATISFACTION ADHÉRENTS



C'est pour répondre à cet enjeu fondamental que nous avons initié une démarche de contrôle qualité de la CPME, avec l'AFNOR.

L'année 2020 a été intense. Avant tout, car nous avons été confrontés à la crise inédite du Covid-19 qui a impacté dans l'urgence notre façon de travailler : à distance, et le cœur de nos missions, tournées quasi-exclusivement vers l'accompagnement des TPE-PME en butte à ce contexte difficile.

Et pourtant, cela ne nous a pas empêchés de nous projeter à plus long terme.

Revenons un peu en arrière. Dès les premiers jours de 2020, la CPME a vécu un moment crucial de sa vie syndicale : l'élection de son président. Le 7 janvier, François Asselin a été réélu haut la main.

Sans attendre, dès le mois de février, la CPME a renouvelé sa gouvernance désormais paritaire.

Puis, au printemps, elle a déployé sa nouvelle feuille de route stratégique à horizon 2025.

Une nouvelle gouvernance, des objectifs clairs. En binôme avec les élus, les équipes permanentes de la Confédération se sont attelées à la tâche, tous portés par une même ambition : faire éclore la culture PME.

Mais nous n'atteindrons efficacement ces objectifs qu'à une condition : assurer un haut niveau de qualité de services à nos adhérents. Enjeu fondamental, c'est pour y répondre que nous avons initié une démarche de contrôle qualité avec l'AFNOR, il y a bientôt trois ans.



Ce processus rigoureux a abouti à la labellisation « Engagement de services Quali'Op » de la CPME en 2018.

C'est dans ce cadre que nous avons sollicité nos adhérents, fédérations et unions territoriales, en 2020, pour répondre à l'enquête de satisfaction annuelle Quali'Op.

Qu'a-t-elle révélé ? Premier enseignement, si les services que recherchent les CPME territoriales et les fédérations adhérentes à la CPME diffèrent légèrement, elles se rejoignent autour du premier d'entre eux : défendre les TPE-PME auprès des pouvoirs publics.

Deuxième enseignement : la satisfaction de nos adhérents quant aux services de la CPME a progressé par rapport à l'année précédente, atteignant de bons niveaux, que ce soit sur la perception globale de l'action de la Confédération, sa visibilité institutionnelle ou sa communication. Des résultats encourageants certes, mais qui nous invitent à ne surtout pas nous reposer sur nos lauriers, et bien au contraire, à poursuivre nos efforts pour maintenir ce niveau.

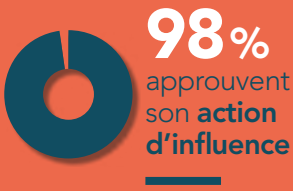
C'est dans cette optique d'exigence que nous remettrons en jeu en 2021 la labellisation Quali'Op de la CPME, pour les trois prochaines années. Parce qu'il s'agit des services à nos adhérents, c'est un enjeu majeur.

Jean-Eudes du Mesnil du Buisson
Secrétaire général de la CPME



ENQUÊTE DE SATISFACTION QUALI'OP 2019

Réalisée de janvier à juillet 2020 auprès des fédérations adhérentes et des CPME territoriales





8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE CERTIFIÉE
ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP

